

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle,
des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches,
de la Culture et du Tourisme

Convocation¹

Mardi 18 janvier 2022 – 14h00
En visioconférence

Mesures sanitaires

- ❖ La commission se tient en visioconférence.
- ❖ Dans un souci de préserver la qualité du travail parlementaire, les interventions à distance se font caméra allumée dans un lieu intérieur convenant à une telle prise de parole.

Ordre du jour

- 1. Projet de décret fixant les montants des soldes à récupérer auprès des entreprises de travail adapté agréées impactées financièrement par la pandémie de Covid-19 dans le cadre des soldes relatifs aux avances octroyées pour les premier et deuxième trimestres 2020 et le calcul des avances des premier et deuxième trimestres 2021**
67 (2021-2022) n° 1
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote)
 - Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées
 - Discussion générale
 - Discussion et vote des articles
 - Vote de l'ensemble du projet de décret

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard à la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19, l'accès au Parlement est réservé aux personnes habilitées. Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/> et sur la chaîne YouTube du Parlement <https://www.youtube.com/channel/UC2OV-5QjSD5pRjRCiYeedlg>.

2. Ordre des travaux de la commission

3. Divers

Composition de la commission

Présidence : M. Mohamed Ouriaghli

Vice-présidences : M. Sadik Köksal et Mme Stéphanie Koplowicz

Membres effectifs :

PS : Mme Isabelle Emmery, Mme Véronique Jamouille, M. Mohamed Ouriaghli

Ecolo : M. Ahmed Mouhssin, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Hicham Talhi

MR : Mme Clémentine Barzin, M. David Leisterh

DéFI : M. Sadik Köksal, Mme Joëlle Maison

PTB : Mme Elisa Groppi, Mme Stéphanie Koplowicz

Membres suppléants :

PS : M. Martin Casier, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Sevket Temiz

Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, M. Pierre-Yves Lux, M. Matteo Segers, Mme Farida Tahar

MR : Mme Latifa Ait-Baala, Mme Alexia Bertrand, Mme Françoise Schepmans

DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, M. Marc Loewenstein, M. Michael Vossaert

PTB : M. Youssef Handichi, M. Petya Obolensky, M. Luc Vancauwenberge

Secrétaire administrative : Mme Nathalie Finet (02 504 96 29 – nfinet@parlementfrancophone.brussels)

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).